

dier et de consulter ses collègues avant de se prononcer sur ce point. Il faut s'attaquer au problème de quelque façon, et il faut nous faire connaître quels moyens on entend prendre pour le résoudre.

Pour revenir à ma première demande, je crois que la population a le droit de savoir comment et au bénéfice de qui l'on a dépensé les millions qui ont été votés l'an dernier et qui ont été dépensés avant le 31 mars dernier. Cette année, le budget prévoit une dépense de 120 millions de dollars, et j'ose dire que, si l'on continue la même politique, la dépense atteindra les 200 millions.

J'aimerais soumettre au ministre la proposition suivante: le programme de stabilisation des prix a été trop rigide dans le cas de certaines denrées, et il faudrait tenir compte du relèvement des frais de production et des frais de main-d'œuvre. Le ministre ne l'admettra peut-être pas, mais le coût de production de certaines denrées a augmenté sur tous les points. Je ne parle pas ici des denrées d'importation. On pourrait relever le plafond des prix dans certains cas afin d'éviter, si possible, la pratique de subventionner notre propre production, et faire, dans une certaine mesure du moins, la péréquation des frais de production qui se sont relevés. Le ministre dira tout de suite, naturellement, que c'est là de l'inflation, et, en théorie, il aura raison. Mais ces 200 millions de dollars qu'on a dépensés pour subventionner la production du pays ne constituent-ils pas de l'inflation?

M. BLACKMORE: Qu'est-ce que l'inflation?

L'hon. M. HANSON: L'honorable député voudra bien m'excuser, mais je n'ai pas l'intention de participer ce soir à un débat académique sur l'inflation. Je sais ce que l'inflation signifie pour moi.

M. BLACKMORE: Dites-le nous.

L'hon. M. HANSON: Je refuse de céder à la tentation. Je ne croiserai certainement pas le fer avec l'honorable député de Lethbridge sur ce sujet, car il peut gagner. J'ignore tout des doctrines économiques; je n'ai qu'un peu de bon sens. Je ne dis pas qu'il en manque, mais je sais que sur le plan des principes et renseignements livresques je n'ai pas l'ombre d'une chance.

Je cherche à bien faire saisir au ministre, bien gauchement d'ailleurs, quelles sont les conséquences du programme du Gouvernement relativement à un produit, et pour le moment je ne pousse pas plus loin mes observations. J'en ai causé directement avec le ministre des Munitions et approvisionnements, qui a contracté l'engagement pour tout le pays. Je

[L'hon. M. Ilesley.]

sais que l'industrie elle-même cherche à démêler la situation. J'ignore quelle solution a été trouvée, le cas échéant, car on ne m'a pas mis au courant. Mais la situation que j'ai tâché d'exposer au ministre menace de s'aggraver de plus en plus, ce qui privera de travail la main-d'œuvre canadienne, attendu que les usines devront congédier des hommes, temporairement du moins. Le danger est vraiment grave. Mes observations ne s'inspirent pas de la passion politique; je désire simplement que le ministre saisisse le point de vue de ceux qui cherchent à accorder quelque attention aux producteurs du pays. Tout ce régime de stabilisation des prix, vise l'intérêt du consommateur et aide le Gouvernement à parer à l'inflation, mais je dis au ministre et à ses conseillers que ce programme ne tient aucun compte ou très peu de l'intérêt des producteurs canadiens. Tels sont les faits. J'ai voulu borner mes remarques à la question du bois de pulpe et j'espère que le ministre pourra formuler une déclaration propre à diminuer les craintes de ceux que cet ordre de choses intéresse.

L'hon. M. ILSLEY: Avant d'aborder un sujet particulier quelconque, je désire formuler une déclaration générale.

Les principaux articles du budget des dépenses de guerre du ministère des Finances s'appliquent à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et aux compagnies de la Couronne qui lui sont associées, la Corporation de la stabilisation des prix des denrées, Limitée, la Wartime Salvage Limitée, la Commission canadienne de la laine, Limitée. Les honorables députés ont déjà été munis d'un exemplaire du rapport de la Commission et des compagnies associées pour la période terminée le 31 mars 1943, et ce serait, je crois, une répétition inutile que de présenter ici un autre état détaillé du travail de ces organismes. L'une des principales raisons de la préparation du rapport est de faciliter le débat à la Chambre en procurant aux honorables députés un compte rendu beaucoup plus complet de l'application du contrôle des prix et des sujets y afférents que ne l'aurait permis une déclaration orale. Les quelques observations que j'ai l'intention de formuler porteront donc sur les résultats généraux obtenus plutôt que sur les aspects particuliers de l'administration.

Il y a dix-neuf mois, en décembre 1941, le plafond général des prix a été établi. Comme le déclarait le premier ministre dans l'exposé de sa politique, le plafond général des prix représente une expérience "jamais tentée jusqu'ici de par la volonté et le consentement d'aucun peuple libre". Plusieurs ont dit que le succès en était impossible; et j'admets vo-